

# Fonds National en Fiducie pour la Formation de l'Industrie d'END

## Demande de Remboursement pour des Cours de Formation F2

Conformément aux règles et règlements du Fonds National en Fiducie pour la Formation de l'Industrie d'END, toutes les demandes doivent être soumises dans les 90 jours suivant la confirmation de la certification à :

**NDT Industry National Training Trust Fund**  
 par courriel à l'adresse [trainingfund@qcccanada.com](mailto:trainingfund@qcccanada.com)  
 Tél. : 226.666.2230

Veuillez inclure les éléments suivants :

- Reçus
- Preuve d'achèvement en succès du cours
- Copie/preuve d'acceptation préalable à l'approbation (requis pour les cours dispensant à partir d'installations de formation tierce)
- Informations pour dépôt direct

**\*\*NOTE : VOUS DEVEZ ÊTRE MEMBRE EN RÈGLE POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE\*\***

NOM DU DEMANDEUR :	DATE DE DEMANDE :
ADRESSE RÉSIDENNELLE :	
VILLE :	CODE POSTAL :
TÉLÉPHONE :	1er six chiffres du NAS: _ _ _ _ _ * * *
COURRIEL :	
ADHÉSION SYNDICALE : ___ CHAUDRONNIERS ___ ASSOCIATION UNIE	LOGE/LOCALE :
NOM ET EMPLACEMENT DE L'EMPLOYEUR ACTUEL OU LE PLUS RÉCENT	
COURS :	DURÉE (en heures) :
DATE DE DÉBUT	NOM DE L'INSTRUCTEUR
FOURNISSEUR DE FORMATION ET EMPLACEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT :	
FRAIS DE COURS	\$
AUTRE - Voyage (joindre les reçus, y compris les reçus d'essence) :	\$
AUTRE - Hébergement LOA (joindre les reçus pour l'hébergement commercial) :	\$
AUTRE - Repas LOA (Indiquer # des jours réclamés pour l'examen)	\$
<b>MONTANT TOTAL RÉCLAMÉ</b>	<b>\$</b>

LIBELLER LE CHÈQUE À L'ORDRE DE:

DÉPÔT DIRECT: Informations requises voir ci-dessous\*\*

**\*\*Une copie d'un « Chèque annulé » ou « Autorisation de dépôt direct » de votre institution financière est requise. Comme le CCCQ n'est pas en mesure de conserver les renseignements bancaires dans vos dossiers, vous devrez inclure vos renseignements de dépôt direct pour toutes les demandes futures de dépôt direct du Fonds de formation.**

Il est entendu que lorsqu'un membre reçoit un remboursement du Fonds National en Fiducie pour la Formation de l'Industrie d'END pour les frais d'études ou de certification et/ou de test, le membre ne peut plus utiliser ces coûts comme dépense déductible d'impôt. Le demandeur convient également que s'il met fin à son emploi dans le segment CCQC de l'industrie des services d'END, travaille pour un entrepreneur non signataire, ou s'il est expulsé ou suspendu de sa locale ou loge dans les trois ans suivant le remboursement du Fonds National en Fiducie pour la Formation de l'Industrie d'END, ces fonds, ainsi que toutes les dépenses engagées par les fiduciaires dans la collecte des fonds, seront remboursés en totalité au Fonds National en Fiducie pour la Formation de l'Industrie d'END par le demandeur.

**SIGNATURE DU DEMANDEUR: :**

JAN 2024